

Procédure de consultation concernant la révision totale de la législation postale: questionnaire
Délai de la consultation: 16 juin 2008

Loi sur la poste

1. Etes-vous fondamentalement d'accord avec une nouvelle ouverture du marché? (*voir rapport explicatif, chapitre 5*)
2. Etes-vous d'accord avec le concept proposé par le Conseil fédéral pour les prochaines étapes de l'ouverture du marché (rapidité et compétence)? (*voir rapport explicatif, chapitre 5*)

=> Abaissement du monopole par le Conseil fédéral au 1^{er} avril 2009, suppression du monopole dans la nouvelle loi prévue pour le 1^{er} avril 2012
3. Etes-vous d'accord avec le contenu du service universel? (*voir rapport explicatif, chapitre 6.2*)
4. Etes-vous d'accord avec la gestion du service universel? (*voir rapport explicatif, chapitre 6.2*)
 - a. Services postaux: préférez-vous une mise au concours ou un mandat légal octroyé à la Poste?
 - b. Services de paiement: Etes-vous d'accord avec le mandat légal octroyé à la Poste?
5. Etes-vous d'accord avec le financement du service universel (concept à trois échelons: financement autonome par le biais des prix, fonds, contributions étatiques)? (*voir rapport explicatif, chapitre 6.2*)
6. La Poste doit-elle à votre avis se développer selon le scénario 1 (« Plancher des coûts ») ou selon le scénario 2 (« Plafond des coûts ») de l'étude Plaut/Frontier? (*voir rapport explicatif, chapitre 4*)
7. Etes-vous d'accord avec le concept de l'organisation du marché (obligation d'annoncer, conditions de travail usuelles de la branche, conditions générales uniformes pour tous les opérateurs)? (*voir rapport explicatif, chapitre 6.3*)
8. Etes-vous d'accord avec la proposition concernant l'accès ou estimez-vous souhaitable un accès aux infrastructures de tri et de distribution de la Poste? (*voir rapport explicatif, chapitre 6.4*)
9. Etes-vous d'accord avec la conception de la surveillance (organisation et compétences de la PostCom)? (*voir rapport explicatif, chapitre 6.4*)

Loi sur l'organisation de la Poste

10. Etes-vous d'accord avec la forme d'organisation de la Poste (société anonyme de droit public) ou préféreriez-vous sa transformation en une société anonyme de droit privé? (*voir rapport explicatif, chapitre 1.4.1*)
11. Etes-vous d'accord avec la subordination des rapports de service de la Poste au code des obligations? (*voir rapport explicatif, chapitre 1.4.3*)
12. Etes-vous d'accord avec la formulation de l'article concernant l'objectif de l'entreprise (art. 3 P-LOP, limitation aux activités actuelles, notamment en ce qui concerne l'activité financière de la Poste)? (*voir rapport explicatif, chapitre 3*)

Avez-vous d'autres suggestions ou remarques ?